

Résolution relative au projet de loi de finances pour 2027

Bureau du 14 octobre 2026

95^e Congrès des Départements de France

Considérant qu'en trois ans, l'augmentation des dépenses sociales imposées par l'État aux Départements s'est élevée à 3,5 milliards d'euros quand les DMTO n'ont progressé que de 600 millions d'euros ;

Considérant que le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 impose un nouveau prélèvement de plus de 1,8 milliard d'euros, soit un quart de leur épargne brute, conduisant treize Départements supplémentaires sous le seuil d'alerte financier des 7% identifié par la Cour des comptes ;

Considérant que le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2027 prévoit l'affectation directe aux Départements d'une fraction de CSG à hauteur de 300 millions d'euros, compensée par une diminution équivalente des concours versés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ;

Considérant que les Départements supportent chaque année près de 19 milliards d'euros de sous-compensation des dépenses obligatoires et de pertes de ressources résultant des diverses manipulations de l'État sur la fiscalité locale ;

Considérant que ces 19 milliards contribuent de manière déterminante à l'effort national de redressement des finances publiques, sans que ces efforts n'aient permis de résorber les déficits de l'État ni d'enrayer la progression de la dette et ce au détriment de l'accompagnement des personnes vulnérables et de l'exercice des missions de solidarité qui constituent le cœur des compétences des Départements ;

Considérant enfin que les mesures inscrites dans ce projet de loi contredisent directement les engagements et annonces formulés par le Gouvernement à l'égard des Départements ;

Les Présidentes et Présidents de Département, réunis à Reims,

Font part de leur totale indignation face à un budget qui, en toute connaissance de cause, fait délibérément des Départements la variable d'ajustement d'un État exsangue faute d'avoir su se réformer, alors qu'ils portent l'essentiel des solidarités du quotidien ;

Considèrent que la parole de l'État est désormais sujette à caution lorsque les engagements annoncés sont immédiatement contredits par les dispositions budgétaires proposées ;

Considèrent que le projet de loi de finances pour 2027 marque une rupture sans précédent dans les relations entre l'État et les Départements, et que les conditions d'une relation de confiance ne sont désormais plus réunies ;

Réitèrent les demandes adoptées lors du Bureau du 24 juin 2026, à savoir le maintien du fonds de sauvegarde à hauteur de 600 millions d'euros a minima, sans modification des règles de répartition, et l'exclusion des Départements de tout dispositif de prélèvement nouveau, notamment la nouvelle contribution pour l'équilibre des finances publiques (CPEB) ;

Demandent que des recettes supplémentaires de CSG soient affectées aux dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de prestation compensatoire du handicap (PCH) financées par les Départements afin de garantir un taux de compensation visant une prise en charge de ces dépenses au moins à hauteur de 50% par la solidarité nationale à l'horizon 2028 et soit indexée à la dynamique de dépenses ;

Refusent en conséquence toute nouvelle contractualisation financière avec un État qui modifie unilatéralement les règles du jeu, remet en cause sa parole et reprend d'une main ce qu'il prétend accorder de l'autre ;

Suspendent leur participation à toute concertation, conférence ou négociation nationale qui n'aurait d'autre objet que de donner l'apparence du dialogue à des décisions déjà arrêtées ;

Demandent à leurs membres de ne participer à aucune opération de communication gouvernementale organisée dans les départements, tant qu'aucune réponse sérieuse n'aura été apportée à leur situation financière ;

Refusent d'endosser devant les Français la responsabilité des conséquences des décisions budgétaires imposées par l'État, en leur exposant clairement les conséquences de ces choix sur leur vie quotidienne ;

Appellent les parlementaires à rejeter les mesures qui affaiblissent durablement les capacités d'action des Départements et menacent l'exercice des missions de solidarité confiées par la Nation ;

Demandent le retrait de l'ensemble des dispositions du projet de loi de finances qui amputent les ressources des Départements et aggravent leurs déséquilibres financiers.

Demandent enfin l'ouverture d'une négociation financière entre l'État et les Départements, fondée sur la stabilité, la responsabilité et des ressources pérennes adaptées à l'évolution des charges de solidarité ;

L'État doit revoir sa copie. Sans délai !